

Allocution de Jean-Paul II aux moines du Barroux le 28 septembre 1990

Publié le 28 septembre 1990
3 minutes

Le Pape a reçu en audience le 28 septembre une délégation de moines de l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux, avec leur abbé, le P. Gérard Calvet.

C'est avec joie que je vous rencontre aujourd'hui, fils de saint Benoît de l'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux, qui avez voulu manifester par cette démarche communautaire votre fidélité au Seigneur et votre attachement à son Église.

Avec vous, je rends grâce à la divine Providence qui vous a aidés, lors **des événements douloureux de juin 1988**, à revenir à la communion avec le Siège apostolique. Depuis lors, votre attachement au successeur de Pierre s'est constamment affirmé, et il m'est agréable de savoir que vos relations avec l'église diocésaine deviennent chaque jour plus loyales et plus fraternelles.

Vous avez été également, pour les moniales bénédictines de l'Annonciation qui sont en train de construire leur monastère non loin du vôtre, un précieux encouragement et un appui constant dans leur chemin de communion, et vous avez contribué d'une manière particulièrement heureuse et efficace à affermir leurs liens avec le diocèse.

Le Saint-Siège a concédé à votre monastère la faculté d'utiliser les livres liturgiques en usage en 1962, afin de répondre aux aspirations de ceux « *qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine* » (cf. *Ecclesia Dei*, 2 juillet 1988, n. 5, c), confirmant ainsi les dispositions de la Constitution conciliaire sur la sainte liturgi, qui rappelle que « *l'Église, dans les domaines qui ne touchent pas la foi ou le bien de toute la communauté, ne désire pas, même dans la liturgie, imposer la forme rigide d'un libellé unique : bien au contraire, elle cultive les qualités et les dons des divers peuples et elle les développe.* » (*Sacrosanctum Concilium*, n. 37). Il est bien évident que, loin de chercher à mettre un frein à l'application de la réforme entreprise après le Concile, cette concession est destinée à faciliter la communion ecclésiale des personnes qui se sentent liées à ces formes liturgiques (cf. *Ecclesia Dei*, n. 5, c).

J'exprime le vœu que l'« *Œuvre de Dieu* », et en particulier l'Eucharistie, ainsi célébrées dans votre monastère, contribuent efficacement à la réalisation de votre idéal monastique, lequel assurément trouve aussi sa nourriture dans le travail, dans un silence qui favorise la contemplation et dans le zèle à rechercher Dieu par-dessus tout, de sorte que, communauté jeune et fervente, vous soyez capables de porter témoignage des réalités invisibles dans le monde contemporain. Ainsi, avec les autres monastères bénédictins, vous continuerez d'être des lieux de retraite pour le renouveau spirituel où, la première place étant justement réservée à Dieu, « *ce qui est humain est ordonné et soumis au divin ; ce qui est visible, à l'invisible ; ce qui relève de l'action, à la contemplation ; et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons.* » (*Sacrosanctum Concilium*, n. 2).

Je saisis l'occasion de cette rencontre pour m'adresser à ceux et à celles qui sont encore liés à la Fraternité Saint-Pie X. Je les invite à s'en remettre à la conduite du successeur de Pierre et à prendre contact avec la Commission *Ecclesia Dei*, instituée pour faciliter la réinsertion dans la pleine communion ecclésiale. L'Abbaye Sainte-Madeleine du Barroux doit être pour eux un encouragement à retrouver l'unité féconde de l'Église autour de l'Évêque de Rome.

Je confie à votre prière la grande intention de la réconciliation de tous les fils et filles de l'Église dans une même communion.

IOANNES PAULUS PP. II